

TROPHÉES DE L'INNOVATION FERROVIAIRE 2026

Règlement

Article 1 : Objectif du concours

Les trophées de l'innovation ferroviaire 2026 visent à honorer les entreprises qui ont développé une innovation adaptée au secteur ferroviaire (fret et/ou voyageurs).

Les trophées sont organisés par le pôle de compétitivité i-Trans afin de récompenser les entreprises favorisant la compétitivité du secteur ferroviaire.

Deux catégories d'entreprises seront récompensées : une PME et une Grande Entreprise.

Après avoir déterminé les gagnants des catégories PME et Grande Entreprise, le jury attribuera un prix spécial « Coup de cœur » à un troisième candidat.

Ces trophées constituent la première étape pour accéder à la finale européenne du concours de l'innovation ferroviaire organisée par ERCl, réseau européen de clusters ferroviaires.

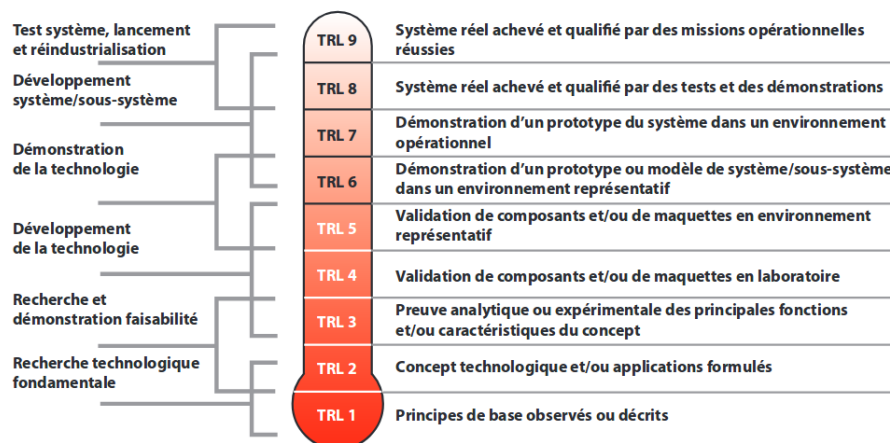
A noter : Les Universités et Centres de Recherche ne sont pas éligibles pour participer à ce concours. Dans le cadre d'un projet collaboratif entre entreprises et académiques, c'est l'entreprise qui sera le référent du dossier de candidature.

Article 2 : Critères d'éligibilité et d'évaluation

1- Critères d'éligibilité

Les candidatures doivent présenter une innovation développée, proche de la commercialisation ou déjà commercialisée (TRL > 6). Cela signifie que seules les candidatures démontrant un TRL 7, 8 ou 9 seront éligibles.

Rappel des niveaux de TRL, tels que définis par la Commission Européenne :



Les candidats devront faire acte de candidature en envoyant par email leur dossier à l'adresse camille.maladry@i-trans.org avant le **19 mai 2025**, délai de rigueur, en décrivant le produit, service ou procédé innovant qu'ils proposent au concours.

Les dossiers de candidature devront comporter des informations sur l'innovation présentée, aussi précises que possible, selon les critères suivants :

- Nom du produit, service, procédé
- Description succincte de l'innovation
- Description du caractère innovant + justifications chiffrées
- Niveau de TRL
- Avantage économique pour l'entreprise qui a développé l'innovation
- Avantage économique pour le secteur ferroviaire + justifications chiffrées
- L'innovation a-t-elle été développée en partenariat (avec des entités privées et / ou publiques) ?
- Votre projet a-t-il été labellisé par un pôle ? Si oui, lequel ?
- Avez-vous demandé et obtenu un financement public ?

Les dossiers de candidature ne devront pas dépasser 2 pages en format Word ou PDF. Un document complémentaire pourra être joint au dossier afin d'illustrer l'innovation présentée.

A noter : les gagnants, automatiquement sélectionnés pour la phase européenne, devront remplir un dossier de candidature équivalent en anglais, accompagné d'une présentation de l'innovation en 5 slides.

2- **Critères d'évaluation**

Les candidats doivent apporter au jury le maximum d'informations sur les critères suivants. Chaque critère est pondéré. La meilleure note sera attribuée au dossier démontrant et justifiant chaque critère.

Critère	Pondération	Explications
Caractère innovant du produit, service ou procédé	3	Le jury évaluera le degré d'innovation du produit, service ou procédé proposé au regard de l'existant scientifique et technique au niveau international : concurrence, marché, enjeux économiques et sociétaux du ferroviaire... La meilleure innovation est celle répondant à une problématique industrielle majeure . Cette problématique doit être clairement identifiée
Avantages économiques	2	Le jury évaluera les avantages économiques que l'innovation apportera à l'acheteur de l'innovation .
L'avantage compétitif qu'apporte / que peut apporter l'innovation à l'entreprise qui l'a développée	2	Le jury évaluera l'avantage compétitif que l'innovation apportera à son développeur : développement de l'activité, nouvelles opportunités de marché, emplois créés ou à créer, recherche et développement... En outre, les indicateurs d'impact suivants seront également pris en compte : brevets, contribution à la normalisation future, création de nouvelles entreprises, structuration d'une équipe de recherche...
Impact sociétal positif que l'innovation apporte par rapport aux défis sociétaux et concurrentiels définis aux niveaux européen et international	1	Le jury s'assurera que le projet est développé en cohérence avec le Livre Blanc pour le transport et d'autres initiatives telles que les recommandations Europe's Rail et ERRAC.
L'innovation a-t-elle été développée en partenariat (avec des entités privées et/ou publiques) ?	1	Le jury évaluera le degré et la qualité de la collaboration mis en œuvre pour le développement du produit, procédé ou service avec d'autres entités (privées et/ou publiques).
Portée de l'innovation (National, Européen, International - aspects géographiques)	1	Le jury déterminera si l'entreprise a pris en compte, dans son état actuel, des projets européens et / ou internationaux et s'ils sont pertinents pour le marché ciblé. Le jury évaluera également si le projet affectera la stratégie internationale des entreprises en créant de nouveaux débouchés sur le marché international.

Les membres du jury donneront une note entre A et F pour chaque critère. Chaque note correspond à un nombre de points précis comme décrit ci-dessous.

Note	Points	Explications
A	6	Parfait
B	5	Très bien
C	4	Bien
D	3	Moyen

E	2	Satisfaisant
F	1	Faible

Les notes seront reportées et les points calculés selon la pondération établie. La somme des points déterminera le score total pour chaque candidature.

Le candidat qui aura obtenu le maximum de points sera qualifié de vainqueur. En cas d'égalité, la voix du Président du jury sera décisive.

Après avoir déterminé les gagnants des catégories PME et Grande Entreprise, le jury attribuera un prix spécial « Coup de cœur » à un troisième candidat.

Article 3 : Jury

Un jury sera constitué afin d'évaluer les candidatures et de classer les candidats en fonction des critères d'évaluation définis précédemment.

Si une innovation est en lien avec l'entité d'un des membres du jury, ce dernier s'engage à ne pas la noter et à rester parfaitement objectif sur la notation des autres innovations candidates.

Les membres du jury pourront faire part de leur avis par voie électronique ou lors de la réunion du jury. En cas de ballotage, la voie du Président du jury est déterminante.

Article 4 : Décisions du jury

Les décisions du jury sont sans appel.

Article 5 : Communication

En participant au concours, les candidats autorisent l'utilisation des éléments de leur dossier de candidature dans le cadre de la communication des trophées de l'innovation ferroviaire 2026 et seront sélectionnés dans un second temps pour la participation au concours européen dans le cadre du réseau de clusters ferroviaires européens ERCI*.

ERCI est un réseau européen de 18 clusters ferroviaires européens provenant d'États membres et associés de l'EU : Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, France, Italie, Pologne, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Turquie, Slovénie, Croatie, Serbie, Bosnie-Herzégovine, Macédoine du Nord et Monténégro.

**Seules les entreprises françaises peuvent être sélectionnées pour participer à la finale européenne des Trophées ERCI.*

Article 6 : Règlement Général sur la Protection des Données

Toutes les données fournies par les candidats seront collectées et stockées par i-Trans et par les membres du jury. Les données fournies seront utilisées pour la sélection des lauréats et à des fins de communication au niveau national, voire européen. Les données seront conservées pendant 5 ans et ensuite automatiquement supprimées. Toute demande de suppression des données sera réalisée expressément à la demande du candidat auprès de camille.maladry@i-trans.org.